

**OFFRE DE MISE A DISPOSITION DE TERRES POUR DU TEST D'ACTIVITE AGRICOLE
TERRAIN DE 2350m² SUR LA COMMUNE DE CORNILLON-CONFOUX**



Préambule :

Le test d'activité agricole consiste à tester un projet de création d'activité agricole limitant la prise de risques, tout en étant accompagné par un réseau professionnel d'agriculteurs et d'associations. Pendant cette phase de test, **il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole**, mais une mise en situation en « grandeur réelle » du porteur de projet sous couvert d'une structure qui **l'héberge juridiquement et administrativement**. Ainsi :

- La CAE MOSAGRI **accompagne** la personne en test **sur les aspects administratifs et comptables** liés à l'activité de test.
- La personne en test continue de bénéficier de **l'accompagnement projet** de l'ADEAR 13
- Il ou elle bénéficie en plus d'un **suivi technique** par l'AGRIBIO.
- Le dispositif de **tutorat paysan** peut aussi être mobilisé si le ou la testeur.se le souhaite.

Contexte :

Le terrain, d'environ 2350m² est situé dans les Bouches du Rhône, à l'ouest du village de Cornillon Confoux. Composé de 5 parcelles dans une zone agricole à proximité immédiate d'un cours d'eau (la Touloubre), ce terrain a été utilisé pendant 15 ans comme terrain de loisir. Les propriétaires souhaiteraient le mettre à disposition pour de l'activité agricole. Le terrain conviendrait pour du maraichage sur petite surface ou la production de PPAM entre autres productions. Il peut aussi accueillir un petit élevage de volailles en plus (abris déjà construit).

Dans le cadre de l'activité de test, le porteur de projet devra participer à une réunion d'information de la CAE MOSAGRI et constituer un dossier comprenant la présentation de son projet ainsi qu'un prévisionnel économique sur les trois années suivant la date d'installation. Une visite collective du lieu sera organisée au préalable afin que les porteurs de projets puissent s'y projeter avant de constituer leurs dossiers.

Le lieu :

Département : Bouches du Rhône

Commune : Cornillon Confoux (13250)

Adresse : Le pont de Rhaud

Environnement : Terrain humide, en bordure de rivière (La Touloubre). Zone Agricole

Les terres :



Surface : environs 2350 m² clôturés

Topographie : terrain plat

Accès : l'accès se fait via le terrain du voisin. La personne en test aura un droit de passage et un bip (pour le portail) lui permettant d'accéder à la parcelle.

Environnement : Zone humide, bordé par la Touloubre

Certification : Aucune démarche n'a été entreprise dans le sens d'une certification AB. Le porteur de projet qui souhaite être certifié en bio devra se rapprocher du certificateur.

Antécédents : Terrain de loisir depuis 15 ans. Quelques arbres ont été plantés.

Accès à l'eau : Le terrain bénéficie d'un **forage** et bordé par la **Touloubre**. Des panneaux solaires permettaient autrefois de faire fonctionner la pompe. Ils ne sont plus en état.

Accès à l'électricité : Il n'y a **pas d'électricité** sur le terrain. Il y avait autrefois des panneaux solaires qui ne sont plus en état.

Autres productions présentes ou en projet sur le site :

Les propriétaires ont planté quelques arbres sur le terrain : Cognassiers, abricotiers, poiriers, figuiers, mimosa, etc.

Le mode de mise à disposition des terres :

Mode de mise à disposition : Comodat

Durée : trois ans

Loyer : Gratuit

Autres conditions : mode de production AB

Le matériel mis à disposition :

Immobilier : le terrain comprend un cabanon en dur (non cadastré) de 40m² ; des toilettes sèches

Lieu de stockage du matériel : un cabanon en bois de 20m².

Autres matériels : Aussi présent sur le terrain une petite caravane (inoccupée depuis quelques années et donc pas entretenue). Elle peut aussi servir de lieu de stockage.

Conditions et modalités de mise à disposition : La seule condition est que la personne pratique une agriculture biologique.

Autres :



Logement : Le terrain comprend un cabanon en dur (non cadastré) de 40m² ; des toilettes sèches. Pour rappel, il n'y a pas d'accès à l'électricité. La possibilité de loger sur place est difficilement envisageable. Par contre le cabanon peut servir de lieu de stockage, ou même de bureau.

Profil recherché du (de la) ou des candidat-e-s:

Formation et expérience : La capacité agricole n'est pas obligatoire. Pas d'expérience demandée... Le but du test agricole étant même de pouvoir tester son projet.

Lien recherché : La personne en test sera en autonomie sur le terrain dans le cadre de son activité

Possibilités de poursuite sur le lieu au-delà du test : Les propriétaires se réservent le droit de le décider à l'issue de la période de test.

Temporalité :

Visites du lieu test : Courant Juin

Date limite de réception des candidatures après visite du lieu : Fin juin

Mise en service du lieu test et ouverture de la mise à disposition : Été 2023

Renseignements et manifestation d'intérêt auprès de :

Carmen ARNAUD

Animatrice – Accompagnatrice ADEAR13

Mail : carnaud@adear13.org

Tel : 04 90 55 17 86 / 07 49 72 37 04